



Centre Communal
d'Action Sociale
Hôtel de ville
BP 100
74152 Rumilly cedex
Tél. 04 50 64 69 02

➤ Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Rumilly

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 mars à neuf heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Rumilly, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Rumilly, sous la présidence de M. Christian DULAC, Maire, Président du CCAS de Rumilly.

Date de la convocation du Conseil d'Administration : 4 mars 2025.

Nombre de membres afférents au Conseil d'Administration : 17 Nombre de membres en exercice : 14 Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 14 votants (14 présents)
--

PRÉSENTS : Mmes Astrid CROENNE, Christine BOICHET-PASSICOS, Monique BONANSEA, Jocelyne BIJASSON, Béatrice CHAUVETET, Liliane DEBERNARDI, Edwige LABORIER, Fabienne JACCOUD, Marie STABLEAUX, Cécile VUILLARD,

MM. Christian DULAC, Jean-Noël CASSÉ, Daniel GIRODIN, Claude PERRUISSET.

PROCURATION : /

EXCUSÉ : /

M. Claude PERRUISSET a été désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 2025-03-04

Nature de l'acte : 7. Finances locales

7.1 Décisions budgétaires

7.10.1. Subventions et secours

Vote de subventions aux associations

Objet : **VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS, ATTRIBUTION DES PASS SPORTS ET LOISIRS**

Rapporteur : Mme Astrid CROENNE, Adjointe au Maire chargée des affaires sociales, du logement, de la petite enfance et des relations avec les aînés, Vice-présidente du CCAS.

La délibération n°2025-03-03 en date du 17/03/2025 approuve le budget primitif du C.C.A.S. pour l'exercice 2025.

Des crédits ont été accordés au chapitre 65 – Autres Charges de gestion lors du vote du budget primitif 2025.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

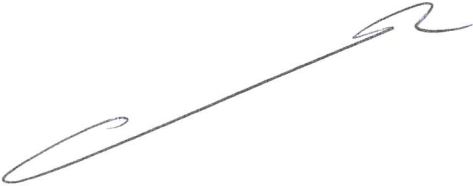
DECIDE d'allouer les subventions et participations suivantes :

Associations pour adultes en situation de handicap : Participation à hauteur de 100 € par personne handicapée résidant à Rumilly	Enveloppe	1 700.00 €
<i>Vote à l'unanimité : 14 voix POUR (14 membres présents)</i>		
Associations pour enfants en situation de handicap : participation du CCAS de Rumilly au transport des enfants en situations de handicap pour se rendre dans un IME	Enveloppe	19 000.00 €
<i>Vote à l'unanimité : 14 voix POUR (14 membres présents)</i>		
Association Croix Rouge	Montant	4 000.00 €
<i>Vote à l'unanimité : 14 voix POUR (14 membres présents)</i>		
Banque Alimentaire	Montant	1 986.00 €
<i>Vote à l'unanimité : 14 voix POUR (14 membres présents)</i>		
Les Restos du Cœur	Montant	1 986.00 €
<i>Vote à l'unanimité : 14 voix POUR (14 membres présents)</i>		
Association en charge de l'hébergement des femmes victimes de violences	Montant	1 400.00 €
<i>Vote à l'unanimité : 14 voix POUR (14 membres présents)</i>		
Pass'sports et loisirs pour les enfants	Enveloppe	10 000 €
Conditions : Ce PASS'SPORTS ET LOISIRS s'adresse aux enfants de 3 à 17 ans dont les parents résident sur Rumilly et ont un quotient familial CAF égal ou inférieur à 750 euros. Son montant est de : <ul style="list-style-type: none"> - 100€ maximum par enfant et par an pour les familles dont le QF de la CAF est inférieur ou égal à 500 - 75€ maximum par enfant et par an pour les familles dont le QF de la CAF est compris entre 501 et 750. Dans tous les cas, le montant du PASS'SPORTS ET LOISIRS ne peut être supérieur au montant de l'inscription + l'adhésion à l'association.		
<i>Vote à l'unanimité : 14 voix POUR (14 membres présents)</i>		

Ainsi délibéré,

Pour extrait conforme,

**Le Secrétaire de séance,
Claude PERRUISSET**



**Le Maire, Président du CCAS
Christian DULAC**

Signé par : CHRISTIAN DULAC
Date : 26/03/2025
Qualité : PRESIDENT CCAS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

074-267410140-20250317-2025_03_SS_D04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2025
Publication : 26/03/2025

Le Maire, Président du CCAS
Christian DULAC

